



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Céline LEMBEZAT et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Louis COSTEDOAT, Francis LAYUS.

**OBJET : NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AVENANT DE TRANSFERT**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 27 septembre 2016 (relance après déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure initiale, lot n° 4).

Ce marché a été attribué le 8 décembre 2016 à la société **Vidimus** (agence Isis) 64140 Lons pour un montant estimatif de **77 939,12 € HT sur 4 ans** (Les prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2017 et prendront fin au 31 décembre 2020).

Avenant n°1 :

Cet avenant 1 avait pour objet de confier à la mairie de Mourenx le nettoyage des vitres des ascenseurs des places Pierre Marie Curie et François Mitterrand. Le montant total de ces modifications générant ainsi une moins-value du montant total du marché soit la somme de 1 346,40 € HT.

Avenant n°2 :

Cet avenant 2 avait pour objet d'ajouter à compter du 1^{er} janvier 2019 le nettoyage des vitres de la nouvelle crèche, rue Xavier Darget et l'office de tourisme, place d'armes à Orthez. Le montant total de cette modification s'élève à 5 164 € HT soit +6.63 % du montant du marché.

Avenant de transfert :

Le 9 juillet 2018, le groupe Nicollin a procédé à l'acquisition du groupe Vidimus et l'ensemble des filiales dont fait partie la société Agence Isis.

Dans le cadre d'une réorganisations interne, il a été décidé de réintégrer l'ensemble des contrats de la société Agence Isis au sein de la société mère, à savoir la société Vidimus dont le siège social est situé 10 Salvador Allendé à Tallence.

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché public précité à la société Vidimus et en conséquence le changement du n° siret : 433 943 339 00054 ainsi que la modification du relevé d'identité bancaire.

La société mère Vidimus assumera, à compter du 1^{er} janvier 2019, tous les droits et obligations contractés par la société Agence Isis lors de la signature du marché précité. Les clauses du marché initial demeurent inchangées.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 06/11/2018